Nations Unies CEDAW/C/2000/II/3/Add.1

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
2 juin 2000
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Vingt-troisième session
12-30 juin 2000
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapport présenté par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines relevant de leur compétence

Note du Secrétaire général

Additif

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

1. Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le 12 avril 2000, à soumettre au Comité, au plus tard le 15 mai 2000, un rapport sur les renseignements communiqués à la FAO par les États, au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines relevant de sa compétence, qui viendraient compléter les informations contenues dans les rapports présentés par les États parties à la Convention qui seront examinés par le Comité à sa vingt-troisième session. L'annexe à la présente note contient un aperçu, établi par la FAO, de la situation dans les pays.

2. Le Comité a également demandé d'autres informations sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à favoriser l'application de la Convention.

3. Le rapport ci-joint est présenté à la demande du Comité.

* CEDAW/2000/II/1.

00-46086 (F) 090600 090600

Annexe

Rapport de la FAO à la vingt-troisième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

(Siège de l'ONU, New York, 12-30 juin 2000)

Pays : Cameroun

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'action concernant la place des femmes dans le développement (1996-2001), la FAO a apporté une assistance technique au Cameroun, en particulier dans les trois domaines prioritaires ci-après : l'amélioration des données et des informations ventilées par sexe concernant les populations rurales; le renforcement des capacités nationales par une formation sur le thème de l'égalité des sexes et la mise en place d'un programme de gestion des ressources des foyers.

1. Statistiques et informations ventilées par sexe

a) Le Cameroun a participé à la consultation de haut niveau sur les femmes rurales et l'information, organisée par la FAO en octobre 1999. Cette réunion a rassemblé des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères de la condition féminine et de l'agriculture, des spécialistes des médias et des représentants de la société civile afin d'examiner des moyens de mieux informer les décideurs, les médias et le public en général, du rôle essentiel des femmes rurales dans le développement agricole et rural ainsi que de leur contribution à la sécurité alimentaire. Cette consultation a notamment abouti sur une stratégie d'action pour la production, la diffusion et l'utilisation d'informations et de données sur les femmes rurales. Des mesures de suivi spéciales seront incluses dans le prochain plan d'action de la FAO sur les femmes (2002-2005), ainsi que dans des plans d'action individuels pour l'intégration des femmes dans le développement.

b) Dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte aux États membres pour améliorer leurs opérations statistiques, la FAO a invité le Cameroun à participer à une table ronde tenue en mars à Abidjan et consacrée à l'analyse des nouvelles tendances du recensement agricole mondial 2000 en Afrique. Le Cameroun vient de mettre en place un système permanent d'enquêtes agricoles à partir des résultats de son recensement agricole national de 1984-1985. Dans le même temps, le Gouvernement a totalement revu ses définitions, notions et méthodes d'enquêtes. Des conseils et des éléments techniques pour l'inclusion d'une dimension sexospécifique ont été fournis. Par ailleurs, puisque les agents de vulgarisation agricole feront désormais office d'enquêteurs en première ligne et qu'ils reçoivent une formation sur le thème de l'égalité entre les sexes, on peut espérer que les problèmes de parité seront davantage pris en compte.

2. Formation à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe

Un atelier de formation des formateurs consacré à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG) a été organisé à Yaoundé (Cameroun) du 7 au 28 novembre 1999. Les institutions qui ont collaboré à cet atelier étaient la FAO, le Fonds international de développement agricole

(FIDA) et le Bureau des ressources humaines du Département de la recherche agricole et de la vulgarisation au Ministère de l'agriculture du Cameroun.

L'objectif de l'atelier était de renforcer les capacités nationales afin d'intégrer l'ASEG et des approches participatives dans les activités de vulgarisation agricole.

Les participants à l'atelier provenaient du siège du Département de la recherche agricole, situé à Yaoundé, ainsi que de ses dix bureaux provinciaux. Plusieurs organisations non gouvernementales ont également participé à cet atelier. Les tables rondes organisées étaient dirigées par quatre animateurs différents, provenant respectivement du FIDA, de la FAO, du siège du Département de la recherche agricole et d'une ONG locale « Gender Lenses ». L'atelier a insisté sur les trois éléments ci-après : a) la présentation du cadre de l'ASEG et l'intégration de la dimension sexospécifique dans les activités de vulgarisation; b) des exercices d'utilisation des instruments d'analyse socioéconomique; c) l'application pratique de l'ASEG dans le plan d'action du Département de la recherche agricole, ainsi que la programmation d'ateliers de formation à l'ASEG destinés aux formateurs.

3. Programme de gestion des ressources des foyers

Le Cameroun a été l'un des pays pilotes ayant bénéficié d'un projet visant à renforcer les programmes nationaux de gestion des ressources des foyers. Les activités couvraient notamment la formation de bureaux d'économie familiale à l'utilisation de méthodes d'ASEG, l'élaboration d'un document stratégique pour réorienter les programmes d'économie familiale afin de répondre aux besoins des femmes rurales et de tenir compte de leur nouveau rôle. Le principal résultat a été la mise au point d'un guide sectoriel d'ASEG visant à aider les agents du développement à améliorer leurs performances en utilisant davantage des méthodes et des instruments plus participatifs au niveau des foyers et des communautés, tout en tenant compte des politiques globales de développement.